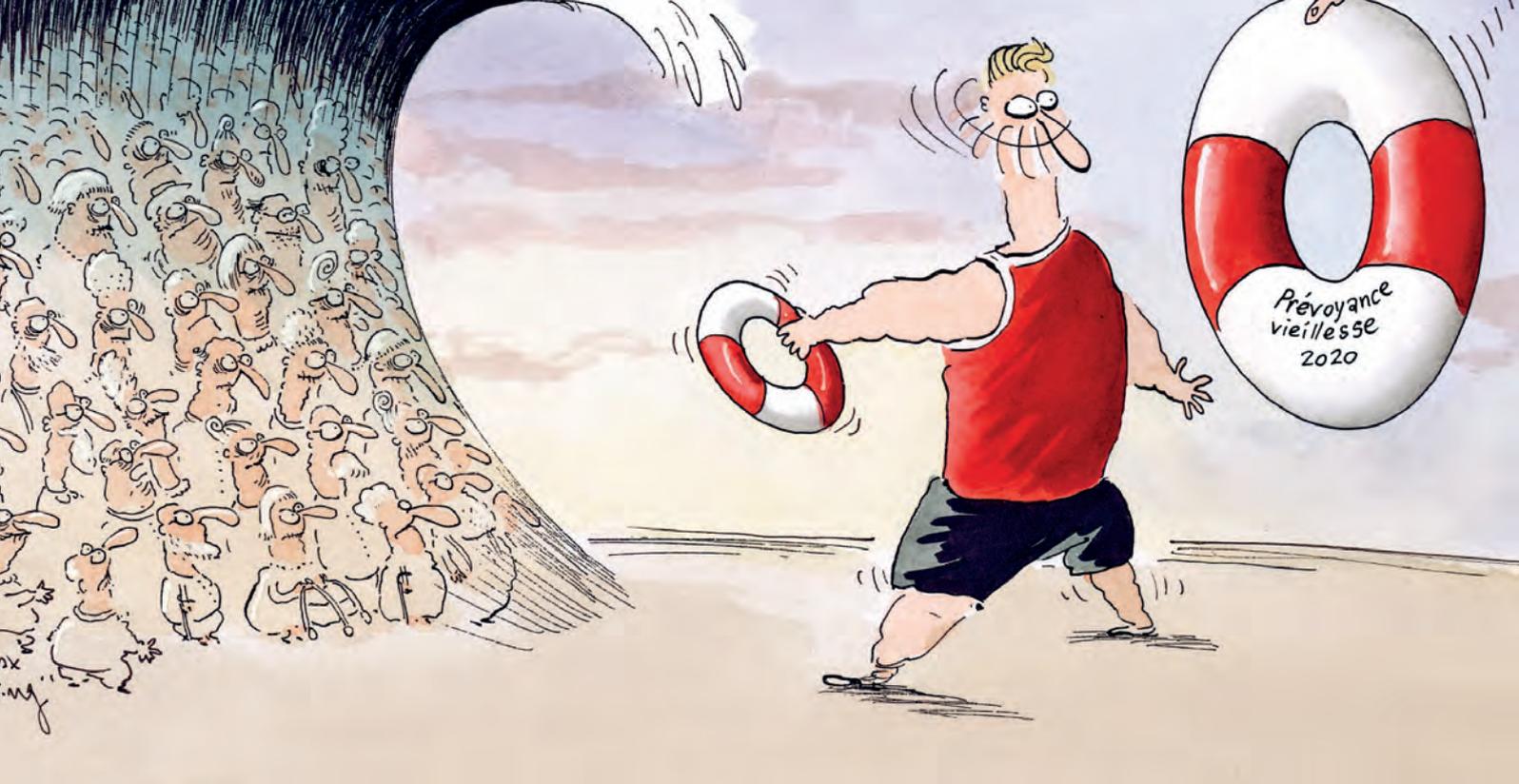


SOLIDAIRES



OUI À LA RÉFORME «PRÉVOYANCE VIEILLESSE 2020» Depuis longtemps, les banques, les assurances et les partis de droite provoquent la panique en prétendant que le financement de l'AVS n'est plus possible. En réalité, ce sont les caisses de pension qui sont en crise. Au PS, nous avons la solution: la compensation par une revalorisation de l'AVS dans le cadre du paquet de réformes «Prévoyance vieillesse 2020».

L'AVS doit être renforcée



Rudolf Rechsteiner,
ancien Conseiller
national
(1995–2010)

Notre système de retraite est sous tension du fait de la baisse des intérêts et du vieillissement de la population. Alors que la durée de versement de la rente AVS était, en 1948, de 14 ans pour une femme de 65 ans, elle est aujourd'hui de plus de 22 ans. L'espérance de vie des hommes de 65 ans est passée de 12 ans (1948) à plus de 19 ans.

Baisse des pensions

Dans ces conditions, pratiquement toutes les caisses de pension de Suisse ont réduit leurs prestations ou augmenté les cotisations et l'âge du départ à la retraite. La diminution porte pour l'instant sur les prestations complémentaires, celles qui vont au-delà des prescriptions minimales de la loi sur la prévoyance professionnelle (LPP). Le taux de conversion officiel est «seulement» passé de 7,2% à 6,8%. En fait, il se situe entre 5% et 6% dans beaucoup de caisses.

Rentes AVS stables

En 1999, le «pourcentage démographique» a été ajouté au premier pilier (AVS) – un supplément de TVA de 1% affecté à l'AVS. Il en a résulté sur 15 ans 40 milliards de francs de recettes supplémentaires, qui ont permis d'équilibrer les actifs et les passifs de l'AVS. Les rentes AVS n'ont donc pas été réduites – malgré le glissement politique vers la droite.

L'AVS a besoin de recettes complémentaires

Cependant, les finances de l'AVS continuent à se détériorer. Depuis plusieurs années, le résultat de répartition – l'excédent des recettes et des dépenses (hors intérêts du fonds AVS) – s'enfoncé toujours plus profondément dans le négatif. Depuis 2008, il perd chaque année près de 300 millions de francs. L'AVS a donc aujourd'hui un besoin urgent de financement complémentaire, d'autant plus

que les babyboomers arrivent à l'âge de la retraite, accélérant encore la pression démographique.

Succès à deux titres

Dans ce contexte, la réforme « Prévoyance vieillesse 2020 » représente deux avancées essentielles : ■ 0,6 % de TVA supplémentaire pour l'AVS. Les actifs et passifs retrouvent ainsi leur équilibre jusqu'en 2030, mais cette solution est encore insuffisante à long terme; ■ pour la première fois depuis 40 ans, les prestations font l'objet d'un léger renforcement, l'objectif étant de compenser les réductions du deuxième pilier. Ces coûts sont pris en charge par les employeurs et les employés, chacun à hauteur de 0,15 % supplémentaire sur les salaires.

Le résultat parle de lui-même. Certes, la hausse de l'âge de départ

à la retraite pour les femmes est amère. Mais les compensations de l'AVS sont axées sur l'amélioration de la situation des femmes, dont profitent notamment toutes celles qui ont effectué du travail de care non rémunéré (éducation des enfants, soins aux personnes âgées et travail domestique) et ne perçoivent pas la rente maximale.

Les nouvelles rentes sont en effet augmentées pour tous dans la même proportion, à savoir de 70 francs par mois. De plus, les couples mariés reçoivent 155 % d'une rente complète au lieu de 150 %. Des améliorations qui se montent, selon l'espérance de vie, à 18 480 francs pour les femmes percevant une rente individuelle et à (maximum) 29 832 francs pour les couples mariés.

Pour la première fois, une légère priorité est de nouveau accordée à

l'AVS dans le système des trois piliers. Un élément déterminant.

Depuis 1980, les rentes AVS sont adaptées pour moitié à l'indice des salaires et, pour l'autre moitié, à l'indice des prix. Si cette formule autorise un relèvement des rentes des retraités tous les deux ans, elle entraîne en revanche un recul constant des nouvelles rentes par rapport à l'indice des salaires. Depuis 1980, ce recul affiche 9 %.

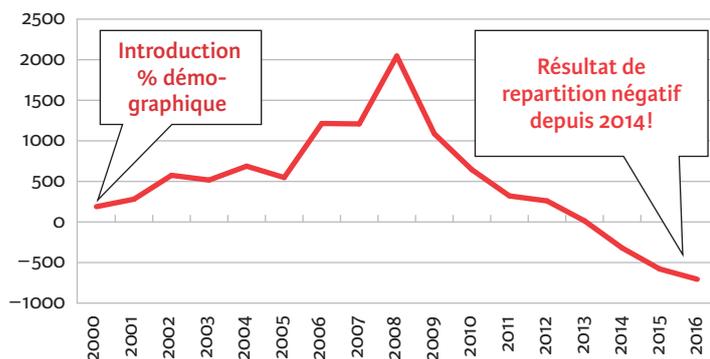
Cette dégression persistante est désormais corrigée: la hausse de 70 francs induit une bonification de 6 % pour la rente minimale et de 3 % pour la rente maximale. Elle est ainsi à moitié compensée et l'AVS s'en trouve renforcé. Le passage à 155 % pour les couples mariés correspond aux besoins réels.

La retraite anticipée constitue

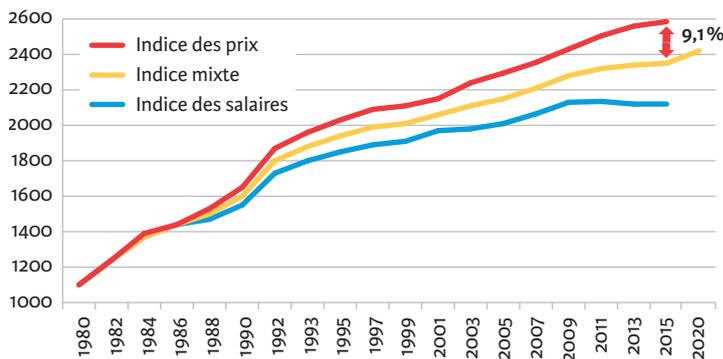
une autre amélioration, en faveur des faibles revenus notamment: les femmes présentant un revenu jusqu'à 39 000 francs peuvent prendre leur retraite à partir de 64 ans sans perte au niveau de la rente AVS.

Sur la base de ces mesures positives et du financement complémentaire de l'AVS, je recommande fermement d'adopter la réforme – malgré la hausse de l'âge de la retraite pour les femmes. Le Parlement, tel qu'il est actuellement constitué, n'est probablement pas en mesure de fournir une meilleure proposition. Pour l'AVS, un rejet serait fatal. Si les déficits se creusent, la pression en faveur de coupes dans les prestations et de relèvement de l'âge de la retraite à 67 ans, voire davantage, s'accroîtrait rapidement. Ne laissons pas les choses en arriver là !

Excédents de l'AVS (en millions CHF) – Recettes courantes moins les dépenses (sans le rendement du capital)



Dégression persistante de la rente AVS maximale: baisse des prestations par rapport au dernier salaire: – 235 fr./mois (9,1 %) depuis 1980



Après la réforme, place à l'égalité



Natascha Wey,
Co-présidente
PS femmes*

Lors de leur assemblée générale du 25 mars dernier, les Femmes socialistes* ont convenu du mot d'ordre à adopter concernant la « Prévoyance vieillesse 2020 »: nous soutenons la réforme. Le débat a duré longtemps; il a été très engagé et controversé.

Notre «oui» reste critique et tient compte de la situation politique initiale. Nous reconnais-

sons certes que la réforme constitue une avancée importante pour beaucoup de travailleuses à temps partiel. Nous reconnaissons aussi que le premier renforcement des rentes AVS depuis 40 ans est crucial, notamment pour les femmes. Enfin, nous tenons cette réforme pour rationnelle sur le plan politique. Néanmoins: le sous-financement de l'AVS va en grande partie être compensé par une augmentation de l'âge de la retraite. Une concession douloureuse.

Voilà qui explique pourquoi les femmes ont du mal à approuver sans réserve la « Prévoyance vieillesse 2020 ». Effectivement, elle ne va pas de soi. Longtemps, nos revendications ont été claires:

pas d'augmentation de l'âge de la retraite sans égalité des salaires. Beaucoup d'entre nous luttent depuis des décennies pour l'obtenir. Nous leur devons le respect le plus profond. Pour elles, l'augmentation de l'âge de la retraite est inacceptable et nous comprenons leur résistance.

Cette contestation et l'éventualité que les femmes rejettent la réforme ont suscité de vives inquiétudes sur la scène politique. Ce dont nous pouvons déduire: visiblement, les femmes comptent et c'est bien ainsi.

Nous considérons donc que nous continuerons à compter à l'avenir, non seulement lorsque nous dirons «oui», mais aus-

si lorsque nous poserons des exigences et exercerons notre influence. Alain Berset a déclaré qu'un véritable effort politique était nécessaire en direction de l'égalité économique. Nous le prenons au mot. Plus de 40 ans après l'instauration du droit de vote des femmes, plus de 20 ans après l'édiction de la loi sur l'égalité – et alors que les Femmes socialistes fêtent leur 100^e anniversaire –, la véritable égalité entre femmes et hommes est encore loin d'être atteinte. Suivons le conseil de Christine Delphy, sociologue et féministe française, « le mythe de l'égalité-déjà-là » est un poison démobilisant. Ne le laissons pas nous envahir.



La pénurie domine en Suisse, les loyers explosent dans les villes et les agglomérations. L'initiative populaire « Davantage de logements abordables » veut charger la Confédération et les cantons d'encourager la production d'habitations à loyer modéré.

L'INITIATIVE « DAVANTAGE DE LOGEMENTS ABORDABLES », lancée par l'Association suisse des locataires (ASLOCA), exige que soient prises des mesures qui figurent depuis longtemps dans la Constitution et qui soutiennent la construction de logements d'utilité publique.

Cogérer notre immobilier



Jacqueline Badran,
Conseillère nationale ZH

Le saviez-vous : les loyers en Suisse sont trop élevés de pas moins que 40 % ? Mais oui, 40 % – pas 4 % – au-dessus des dispositions légales ! Cette information n'est pas une allégation de l'Association suisse des locataires, mais tirée d'une étude publiée récemment par la banque Raiffeisen. Imaginez que vous payez 40 % de trop pour votre 4 pièces de 1400 francs, soit 1980 francs. 580 francs par mois pendant les 40 années durant lesquelles vous allez travailler. Sur cette période, vous pour-

riez économiser près de 300 000 francs à un taux modéré au lieu de les reverser à un propriétaire immobilier. Vous pourriez les utiliser pour votre retraite, pour acheter votre propre logement ou pour entreprendre de merveilleux voyages. Si l'on considère que tous les locataires de Suisse paient environ 500 francs de trop par mois, on arrive à un total de plus de 15 milliards qui manquent aux ménages chaque année. Un vrai désastre économique !

« Davantage de logements abordables »

Bien que beaucoup rêvent de propriété foncière, ils sont de moins en moins nombreux à pouvoir se l'offrir : 10 % de la population actuelle, soit tous ceux qui ne font pas ou peu d'héritage. Il est en effet très difficile de mettre 300 000 à 500 000 francs de côté en toute légalité et dans un délai utile.

Cette situation est inacceptable. Avec le soutien du PS, des Verts et des coopératives d'habitation Suisse, l'Association suisse des locataires a lancé et déposé à l'automne dernier l'initiative « Davantage de logements abordables ». Ses exigences : la Confédération et les cantons doivent veiller à ce que 10 % au moins des logements nouvellement construits soient propriété des maîtres d'ouvrage à l'échelle de la Suisse.

C'est la « troisième voie » que nous aurions dû emprunter il y a longtemps. Les locataires des logements d'utilité publique – organisés le plus souvent en coopératives d'habitation – en sont en même temps les propriétaires. Les maîtres d'ouvrage et les organisations œuvrant à la construction de logements d'utilité publique renoncent volontairement au profit financier et appliquent le modèle du loyer basé sur les coûts. Les

logements sont habités personnellement par les locataires/propriétaires – c'est ce que l'on appelle la cogestion.

La Confédération est restée passive

Dans son art. 108, la Constitution prévoit depuis longtemps l'expansion des logements d'utilité publique : « la Confédération encourage la construction de logements ainsi que l'acquisition d'appartements et de maisons familiales destinés à l'usage personnel de particuliers et les activités des maîtres d'ouvrage et des organisations œuvrant à la construction de logements d'utilité publique. Elle encourage en particulier l'acquisition et l'équipement de terrains en vue de la construction de logements, la rationalisation de la construction, l'abaissement de son coût et l'abaissement du coût du logement » (al. 1 et 2).



La production d'habitations à loyer modéré permet de soustraire les logements à la spéculation et au profit.



Les immeubles construits par des maîtres d'ouvrage et des organisations œuvrant à la construction de logements d'utilité publique sont 20 % à 25 % moins chers que la moyenne des logements.

Seulement voilà : jusqu'à ce jour, la Confédération est restée passive. Bien plus, le Conseil fédéral vient de rejeter sans contreprojet l'initiative, alors que celle-ci complète et concrétise l'art. 108 Cst. Il ignore ainsi toutes les alarmes émises par le marché de l'immobilier. En ne remplissant pas son mandat d'agir, le Conseil fédéral viole l'ordre constitutionnel.

Une tradition vieille de plusieurs siècles

Pourtant, cette initiative en faveur de l'expansion des logements d'utilité publique s'inscrit dans le cadre d'une tradition vieille de plusieurs siècles et spécifique à la Confédération : la propriété et l'utilisation communes de notre sol, des forêts, de l'eau. Aujourd'hui encore, la Suisse se caractérise par ses « communautés », « associations de partage des bénéfices », communes bourgeoises,

etc. Elle est également le seul pays d'Europe à n'avoir jamais connu la grande propriété foncière. Nous devons redonner vie à ce modèle de réussite et au principe fondamental de l'utilisation commune.

La tendance actuelle est toutefois contraire : les sociétés immobilières cotées en Bourse sont de plus en plus nombreuses alors qu'elles n'existent que depuis l'an 2000, et des sociétés anonymes peu recommandables possèdent et contrôlent notre immobilier. Personne n'approuve ce fonctionnement ! Le parc immobilier doit appartenir à ceux qui habitent et travaillent ici, à ceux qui s'investissent dans nos communautés. Sans devoir reverser un quelconque profit – et encore moins majoré de 40 % !

Informations de première main

En leur proposant le magazine « Solidaires », le PS Suisse donne à ses donatrices et donateurs des informations de première main sur les développements politiques actuels. Les membres du PS du Conseil national et du Conseil des États rédigent des articles sur leurs domaines de spécialisation respectifs pour vous donner des informations au sujet de notre travail politique. C'est grâce à votre soutien que notre engagement pour la réalisation des objectifs socialistes peut continuer et se renforcer.

Si vous souhaitez recevoir « Solidaires » régulièrement, sans engagement, veuillez nous faire parvenir votre adresse postale à solidaires@pssuisse.ch.

Avec nos sincères remerciements
Le PS Suisse

IMPRESSUM « SOLIDAIRES » – Le magazine des donateurs du PS Suisse paraît quatre fois par année en allemand et en français. L'abonnement annuel pour donatrices et donateurs est inclus dans le montant du don à partir de 5 francs. Dons : compte postal 30-520786-8, PS Suisse, 3011 Berne. Publication : PS Suisse, Spitalgasse 34, 3011 Berne, Tél. 031 329 69 69, Fax 031 329 69 70, solidaire@pssuisse.ch. Rédaction : Andrea Bauer. Conception : Atelier Bläuer, Berne. Tirage : 50 000 exemplaires.



Initiative sur la transparence : mobilisons nos forces !

LE PLUS SOUVENT, LES ÉLECTRICES ET ÉLECTEURS NE SAVENT PAS d'où proviennent les fonds qui financent les campagnes politiques. L'initiative sur la transparence vise à changer cela. Mais nous manquons encore de signatures.



Didier Berberat,
Conseiller aux
États NE,
membre du
comité d'initiative

2016. Or, les citoyennes et les citoyens ont le droit de savoir combien coûtent les campagnes pour les élections ou les votations et qui les finance. Cela se pratique d'ailleurs déjà au plan cantonal, sous des formes diverses, à Neuchâtel, à Genève ou au Tessin.

La droite refuse toutes les propositions

Ce n'est pourtant pas faute d'avoir souvent essayé ! Mais les diverses propositions de parlementaires fédéraux, notamment du PSS, sur la transparence du financement des partis ou des campagnes ont toutes

été rejetées, la majorité de droite s'y opposant au nom de la sacrosainte protection de la sphère privée. Notons d'ailleurs que la droite s'abrite derrière le même motif pour refuser des mesures destinées à lutter contre la fraude fiscale ...

Il est assez intéressant de constater que ces partisans de l'opacité souhaitent par contre une totale transparence quant aux frais de fonctionnement du Parlement fédéral ; c'est notamment le cas de l'UDC, par antiparlementarisme primaire. Exprimé sous forme de clin d'œil : ceux qui exigent que l'on interdise le port de la cagoule s'opposent farouchement à ce que l'on fasse avancer à visage découvert les gros contributeurs aux partis ou aux campagnes !

Des campagnes toujours plus coûteuses

Pendant ce temps, les campagnes menées lors d'élections et de votations sont de plus en plus coûteuses. La disproportion devient énorme entre les moyens des milieux de gauche – qui, souvent, disposent uniquement des cotisations de leurs membres et de leurs élu-e-s – et ceux de droite – qui profitent de l'aide financière d'entreprises, de groupes d'intérêts ou de sponsors fortunés.

À titre d'exemple, une étude effectuée sur mandat de la SSR lors des élections fédérales du 18 octobre 2015 laisse apparaître qu'au jeudi 15 octobre, l'UDC et le PLR avaient investi respectivement 7,1 et 6 millions de francs, très loin devant le PDC et le PS, dont les dépenses s'élevaient respectivement à 1,6 et 1,5 million. Signalons que cette somme n'inclut pas les éventuelles dépenses des candidat-e-s pour leur propre campagne.

cé en avril 2016, avec notamment les Verts et le PBD, l'initiative populaire « Pour plus de transparence dans le financement de la vie politique ». L'initiative exige que les partis ou comités rendent public leur financement. Elle interdit les dons anonymes importants. Les partis doivent transmettre à la Chancellerie fédérale leurs comptes, ainsi que le montant et l'origine de tout don supérieur à 10 000 francs. Les personnes ou comités qui dépensent plus de 100 000 francs pour une campagne sont également tenus de déclarer les dons importants. Les chiffres sont publiés avant les élections ou votations ; un décompte final est ensuite établi. Soulignons qu'il ne s'agit ni d'interdire les dons ni de dévoiler l'identité des personnes dont les dons sont modestes.

À nos yeux, la transparence renforcera notre démocratie directe, améliorera le processus de formation de l'opinion et renforcera la confiance envers le monde politique, qui en a bien besoin ! Les règles ne doivent plus pouvoir être faussées en faveur de quelques-uns et au détriment des intérêts du plus grand nombre.

Il nous manque des signatures

Il y a urgence ! Nous avons récolté environ 75 000 signatures alors qu'il en faut 110 000 et que le délai de dépôt échoit dans 4 mois. Il faut donc que nos sections et nos membres se mobilisent rapidement et massivement, qu'ils utilisent tous leurs réseaux. Nous pourrions ainsi donner enfin au Peuple la possibilité de se prononcer sur cet aspect fondamental de notre vie politique.

La Suisse est le seul pays d'Europe totalement dépourvu de règle nationale sur le financement des partis politiques et des comités constitués autour de votations. Nous sommes très en retard dans ce domaine central de la vie publique, comme l'a relevé l'OCDE dans un rapport publié en février



Il y a urgence ! Nous avons récolté environ 75 000 signatures alors qu'il en faut 110 000 et que le délai de dépôt échoit dans 4 mois.

L'initiative sur la transparence

La voie parlementaire s'étant montrée impossible, le PSS a lan-

Signez maintenant l'initiative sur la transparence :
www.pssuisse.ch/transparence